

pour diffusion immédiate

DLL-08  
P-03466

## PONT DE LA RIVIÈRE DU LAC DES ÎLES À SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES (CHEMIN DU VILLAGE)

### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS IMPOSE DES RESTRICTIONS QUANT AUX LIMITES DE CHARGES PERMISES

**SAINT-JÉRÔME, le 11 mai 2010** – À la suite d'une évaluation de capacité portante du pont de la rivière du lac des Îles à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (chemin du Village), le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure. À compter du mercredi 12 mai 2010, les limites de charges maximales seront les suivantes :

- 18 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 24 tonnes pour un camion semi-remorque;
- 30 tonnes pour un train routier.

Rappelons que ce pont était jusqu'à maintenant interdit aux camions en surcharge (titulaires de permis hors normes).

Le ministère des Transports remercie les usagers de leur précieuse collaboration. Les nouvelles limites de charges permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

- 30 -

Source : Module de communication  
Ministère des Transports  
Tél. : 450 569-3057